



Ville
d'Estérel



COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR LES MOIS DE NOVEMBRE À AVRIL

Estérel, le 26 octobre 2020 - Nous souhaitons vous informer que la collecte des ordures ménagères ne s'effectuera qu'une seule fois par mois, dès novembre prochain sur l'ensemble du territoire de la Ville d'Estérel, et ce, jusqu'en avril 2021. Il en sera de même l'hiver prochain.

Nous vous invitons à consulter le calendrier des collectes sur notre site Internet à <http://www.villedesterel.com/fr/Les-Services/Dechets--Recyclage--Encombrants-et-RDD/>.

Étant donné la réduction dans la fréquence des collectes pour la période hivernale (de novembre à avril), il est important que les bacs de déchets (bacs verts) soient placés correctement et bien en vue en soirée la veille de la collecte.

La gestion des matières résiduelles, incluant la cueillette des ordures ménagères, n'incombe plus à la Ville d'Estérel. Par conséquent, nous vous prions de formuler vos questions ou vos commentaires directement à la MRC des Pays-d'en-Haut au service Info-Collecte (450 229-8052 ou 1 855 PDH-RECY ou infocollecte@mrcdph.org).

Merci de votre collaboration.

La collecte des déchets
devient mensuelle
DE NOVEMBRE À AVRIL

1 FOIS PAR MOIS !

MRC des Pays-d'en-Haut
les paysdenhaut
recyclent.com
Info-Collecte
1 855 PDH-RECY (1 855 734-7329) ou 450 229-8052

-30-

Source : Ville d'Estérel
Administration
450 228-3232